

Règlement d'accès aux équipements informatiques

Tout le matériel informatique mis à disposition des étudiants du Gymnase de Chamblandes est soumis aux règles suivantes :

- Les utilisateurs s'engagent à utiliser le matériel et les logiciels avec soin.
- Les utilisateurs s'engagent à signaler à un responsable les éventuels problèmes rencontrés ou les accidents survenus.
- Le matériel n'est déplacé sous aucun prétexte.
- Chacun respecte la propriété d'autrui, il est interdit de modifier le dossier d'un tiers sans son autorisation.
- La *Charte Internet* est scrupuleusement respectée.
- En salle C06, le journal de bord est rempli correctement. Une inscription au secrétariat est nécessaire pour accéder à la salle A24.
- **La nourriture et les boissons sont interdites dans les salles d'informatique.**
- On ne modifie d'aucune façon le contenu des disques durs (applications, système, bibliothèque).
- On n'installe aucun programme sur les appareils du gymnase.
- Il est strictement interdit de désactiver d'une façon quelconque la protection anti-virus et les automatismes de début et fin de session.
- Les documents personnels sont enregistrés dans le dossier de chaque utilisateur.
- Tout utilisateur s'engage à ne faire aucune copie des logiciels.

Des sanctions immédiates seront prises à l'encontre de tout contrevenant.

Paul - Etienne Ischi



Responsable informatique